

**Tableau 3 : Montant total brut (en milliers de dollars) de la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA), selon la province ou le territoire et le groupe d'âge**

Province/territoire	Groupe d'âge						Total
	Moins de 25 ans	De 25 à 34 ans	De 35 à 44 ans	De 45 à 54 ans	De 55 à 64 ans	65 ans et plus	
Terre-Neuve-et-Labrador	2 345	7 335	6 570	3 180	1 390	60	20 880
Île-du-Prince-Édouard	165	845	635	260	125	-	2 055
Nouvelle-Écosse	3 905	12 380	8 690	4 475	1 910	155	31 505
Nouveau-Brunswick	3 300	8 970	7 635	3 730	1 625	-	25 305
Québec	22 225	64 815	58 170	37 325	16 650	855	200 045
Ontario	38 660	185 750	207 995	86 755	30 995	1 825	551 980
Manitoba	15 155	48 080	37 495	22 425	6 930	155	130 245
Saskatchewan	14 775	43 575	33 275	18 375	5 545	150	115 695
Alberta	18 145	72 925	69 990	29 505	8 765	410	199 735
Colombie-Britannique	6 825	39 435	42 980	20 355	8 445	535	118 575
Yukon	180	645	795	415	210	-	2 240
Territoires du Nord-Ouest	1 095	3 325	2 490	1 820	655	-	9 380
Nunavut	1 985	4 985	3 780	2 820	925	-	14 500
Extérieur du Canada	-	65	30	-	-	-	155
<b>Total</b>	128 770	493 125	480 525	231 470	84 185	4 220	1 422 295

**Notes :**

1. Les données datent du 14 février 2021 et elles pourraient changer à mesure que d'autres demandes sont reçues.
2. Le nombre de demandes et la province ou le territoire de résidence proviennent des dossiers de la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA).
3. Les données sont fondées sur les demandes de PCREPA présentées au moyen du portail Mon dossier de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et du système de réponse vocale interactive. Elles comprennent aussi les demandes manuelles.
4. « Extérieur du Canada » fait référence aux demandeurs qui fournissent une adresse à l'extérieur du Canada. Les demandeurs doivent habiter et être présents au Canada pendant la ou les périodes pour lesquelles ils font une demande.
5. Les demandeurs qui n'ont pas de province de résidence valide enregistrée dans les systèmes de l'ARC sont regroupés dans la catégorie « Non précisé ».
6. Le montant brut est le montant total avant les retenues d'impôt. L'ARC prélève un impôt à la source de 10 % sur chaque paiement de PCREPA émis.
7. Tous les nombres sont arrondis à la dizaine près et les montants sont arrondis au millier le plus près. La somme des données peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement et/ou de la suppression.

**Tableau 3 : Montant total brut (en milliers de dollars) de la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA), selon la province ou le territoire et le groupe d'âge**

8. Un tiret [-] indique que les renseignements ont été supprimés pour des raisons de confidentialité. Les renseignements supprimés comprennent aussi les zéros valides.